

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

DESIGNATION COMMERCIALE :

VIROIL

CODE DU PRODUIT: 1SVC

1.2 UTILISATIONS PERTINENTES IDENTIFIEES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

UTILISATION OU DESCRIPTION

Huile de protection de cultures émulsifiable.

USES ADVISED AGAINST

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux spécifiés sans avis préalable d'un expert.

1.3 DETAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

PETRONAS LUBRICANTS BELGIUM NV

Ingberthoeveweg 4

B-2630 Aartselaar

Tel: +32 (0)3 - 458 12 30

Fax: +32 (0)3 - 458 14 78

CONTACT CONCERNANT LES DONNEES DE SECURITE DU PRODUIT :

Herwig De Landtsheer

e-mail: tcs@be.petronas.com

1.4 NUMÉRO DE TELEPHONE D'URGENCE

+32 (0)70 - 245 245, Poisons Centre Rue Bruynstraat, B-1120 Brussel/Bruxelles, Belgium

+31 (0)30 - 274 88 88, Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum, Antonie van Leeuwenhoeklaan 9, 3721 MA BILTHOVEN, Nederland

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Directives 67/548/EEC or 1999/45/EC:

Le produit ne comporte pas des dangers pour la santé ou pour l'environnement (voir rubrique 11 et 12). Il n'est pas classé selon les Directives CE.

Regulation (EC) No 1272/2008

La classification du produit a été déterminée en conformité avec les directives 67/548/CEE et 99/45/CE et leurs modifications subséquentes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



2.2 ELEMENTS DE L'ETIQUETTE

Pas applicable.

INDICATIONS DE DANGER

Pas applicables.

CONTIENT:

PHRASES RELATIVES AUX RISQUES

Pas applicables.

CONSEILS DE PRUDENCE

Pas applicables.

AUTRES INDICATIONS

Aucune.

2.3 AUTRES DANGERS

Le produit ne comporte pas des dangers pour la santé ou pour l'environnement (voir rubrique 11 et 12). Il n'est pas classé selon les Directives CE.

Le contact prolongé et répété du produit avec la peau peut parfois causer des irritations ou des dermatites.

Le produit, émulsionnable dans l'eau, n'est pas facilement biodégradable. En cas de dispersion accidentelle ce produit peut être source de pollution des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 MELANGES

Huile minérale hautement raffinée et additifs.

Direttiva 67/548/CE:

COMPOSANTS DANGEREUX	EINECS	CAS	REG_NUM	QUANTITÉ	SYMBOLE	PHRASES -R
Alcool gras C12-14, éthoxylé (<= 5EO)	500-213-3	68439-50-9		0.9 %	Xi;N	41 - 50

COMPOSANTS RELEVANTS	EINECS	CAS	REG_NUM	QUANTITÉ	SYMBOLE	PHRASES -R
Huile minérale blanche.	232-455-8	8042-47-5	-	99.1 - 100 %	-	-

Regolamento (CE) n° 1272/2008

COMPOSANTS DANGEREUX	EINECS	CAS	REG_NUM	QUANTITÉ	CLASSE	PHRASES H
Alcohol gras C12-14,	500-213-3	68439-50-9	01-	0,9 %	Eye Dam.1	318 -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



éthoxylé (<= 5EO)			2119487984 -16		Aquatic Acute 1	400 - 412
Huile minérale blanche	232-455-8	8042-47-5	01- 2119487078 -27	99,1 - 100 %	Asp.Tox. 1	304

Phrases R, phrases H et liste d'abréviations : voir en-tête 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERES MESURES DE SECOURS

INGESTION:

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Obtenir de l'attention médicale.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes pendant quelques minutes. Obtenir de l'attention médicale si douleurs et rougeurs persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Enlever les vêtements et les chaussures souillés et rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

INHALATION:

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs ou de brumes, éloigner la personne affectée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir de l'attention médicale si nécessaire.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS ; AIGUS ET A LONG TERME

Consulter le chapitre 11.

4.3 INDICATIONS RELATIVES AUX EVENTUELS SOINS MEDICAUX ET TRAITEMENTS SPECIAUX IMMEDIATS NECESSAIRES

Consulter le chapitre 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ECLAIR: >200°C (ASTM D 92)

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit ne présente pas de risques particuliers d'incendie. En cas d'incendie utiliser des extincteurs ou d'autres dispositifs d'extinction pour incendies de classe B : mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche, eau nébulisée, sable, terre.

Ne pas utiliser un jet d'eau. Utiliser le jet d'eau seulement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

5.2 DANGERS SPECIAUX RELATIFS A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



Ne pas respirer les fumées de combustion car des composés dangereux peuvent résulter de l'incendie.

SUBSTANCES DE COMBUSTION:

Oxydes de carbone, composés du soufre, de phosphore, d'azote, produits provenant de la combustion incomplète des hydrocarbures et autres dérivés.

5.3 CONSEILS POUR LES POMPIERS

Vêtements de protection intégraux avec un appareil de respiration autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des vêtements de protection.

Les surfaces sales peuvent devenir glissantes.

6.2 PRECAUTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

Éviter la dispersion du produit et l'écoulement dans le sol, dans les égouts et dans les eaux superficielles. Si nécessaire informer les autorités locales compétentes.

6.3 METHODES ET MATERIAUX POUR L'ENDIGUEMENT ET LE NETTOYAGE

Endiguer en cas de dispersions importantes de produit. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériels inertes absorbants. Transférer dans des récipients appropriés imperméables et résistants aux hydrocarbures. Eliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

6.4 REFERENCES A D'AUTRES CHAPITRES

Consulter les chapitres 8 et 13 pour plus d'informations.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS RELATIVES A LA SECURITE DE MANIPULATION

Eviter le contact direct et répété avec la peau et les yeux. Eviter la formation de vapeurs et brouillards.

7.2 CONDITIONS RELATIVES A LA SECURITE DU STOCKAGE ET EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Garder le produit dans les récipients originaux, bien fermés et stockés afin de prévenir les pertes éventuelles. Stocker dans un lieu frais, à l'abri et loin de toute source de chaleur et de l'exposition directe aux rayons solaires, en accord avec la législation en vigueur en matière de sécurité. Garantir une ventilation appropriée des locaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPECIFIQUE(S)

Consulter la liste d'utilisations autorisées au chapitre 1.2.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

CONTROLE D'EXPOSITION PROFESSIONELLE:

Valeurs limites d'exposition recommandées par l'ACGIH pour chaque composants :

MATIERE CHIMIQUE		LIMITE
Brouillards d'huile	TLV/TWA (8 h)	5 mg/m ³
Brouillards d'huile	TLV/STEL	10 mg/m ³

8.2 CONTROLES D'EXPOSITION

PRECAUTIONS TECHNIQUES :

Eviter la production et la diffusion de brouillards et aérosols avec l'utilisation de systèmes de ventilation/aspiration localisée ou d'autres mesures estimées nécessaires. Si nécessaire, adopter les précautions pour éviter d'introduire le produit dans l'environnement (par exemple : systèmes d'assainissement, bassins de récolte, ...)

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Pas nécessaire en conditions normales d'emploi. Dans le cas où les limites d'exposition recommandé sont dépassées, utiliser des masques avec cartouches pour vapeurs organiques et brouillards (par exemple masque à carbones actifs).

PROTECTION DES MAINS ET DE LA PEAU:

Porter des gants de travail constitué de matériaux résistants aux huiles minérales (par exemple néoprène, nitrile). Aux premiers signes d'usure ils devraient être remplacés. Le choix du type de gants et la durée de leur utilisation devront être décidé de l'employeur sur la base du travail qui prévoit l'utilisation du produit et en tenant compte des indications des producteurs et de la législation en vigueur sur les équipements de protection individuels (norme CEN-UN 347). Porter les gants seulem

Porter des vêtements de travail et des tabliers en matériel approprié ; changer immédiatement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Si d'autres indications sont nécessaires, se référer à la norme CEN_UN 14605 (qui a substitué les normes CEN_EN 465-466-467).

Il est recommandé de garder une bonne hygiène personnelle et des vêtements de travail.

PROTECTION DES YEUX:

Porter des lunettes de sécurité lorsqu'il y a la possibilité d'entrer en contact avec le produit. Si nécessaires d'autres indications, se référer à la norme CEN-EN 166.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Consulter les mesures d'ordres technique et les chapitres 6.2, 6.3, 7.2, 12 et 13.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES	VALEUR	MÉTHODE
ASPECT	LIQUIDE VISQUEUX	
POIDS SPECIFIQUE A 15°C (EAU=1)	0.855	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	INSOLUBLE	
POINT INITIAL D'EBULLITION	>300°C	ASTM D 1120
VISCOSITE A 40°C	20,2	ASTM D 445
VISCOSITE A 100°C	4,1	ASTM D 445
POINT D'ECLAIR	>200°C	ASTM D 92
ODEUR	NON DÉTERMINÉ	
SEUIL D'ODEUR	NON DÉTERMINÉ	
POINT DE FUSION / CONGÉLATION	NON DÉTERMINÉ	
POINT D'ÉBULLITION ET PLAGE D'ÉBULLITION	NON DÉTERMINÉ	
TAUX D'ÉVAPORATION	NON DÉTERMINÉ	
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	NON APPLICABLE	
INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE/SUPÉRIEURE OU LIMITES EXPLOSIVES	NON DÉTERMINÉ	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 REACTIVITE

Lire attentivement toutes les informations dans les autres sections du chapitre 10.

10.2 STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Non probable en conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS A EVITER

Le produit doit être maintenu loin des sources de chaleurs. En tout cas, il est recommandé de ne pas dépasser le point d'inflammabilité.

10.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES

Substances fortement oxydantes, bases et acides forts.

10.6 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone, composés du soufre, du phosphore, d'azote et hydrogène sulfuré.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

INGESTION:

Le produit ingéré peut provoquer irritation du système digestif, avec apparition de symptômes digestifs anormales et des troubles intestinales.

INHALATION:

L'exposition prolongée aux vapeurs et brumes du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Possibles légères irritations en cas de contact.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Le produit n'est pas irritant. Contacts directs et prolongés peuvent dans certains cas causer irritation et dermatites.

CANCEROGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MUTAGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



12.1 TOXICITE

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'a pas tendance à s'évaporer, a une basse mobilité dans le sol et peut être adsorbé dans le terrain.

Le produit est émulsionnable et facilement dispersible dans l'eau, et il peut être une source potentielle de pollution du sol, des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Le produit, même s'il n'est pas dangereux pour l'environnement, n'est pas facilement biodégradable.

Certains composants du produit sont dangereux pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET CAPACITE DE DEGRADATION

12.3 POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Non disponible.

12.4 MOBILITE DANS LE SOL

12.5 RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB

Non disponible.

12.6 AUTRES EFFETS ADVERSESES

Aucun effet connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, éviter les dispersions du produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts, galeries ou cours d'eau. Respecter la législation en vigueur en matière de protection de la pollution des eaux et du sol. Eliminer le produit épuisé avec les récipients en les remettant aux entreprises spécialisées et autorisées, en respectant la législation locale ou nationale en vigueur.

Le produit usé doit être considéré comme un déchet spécial et doit être classé en accord avec les Directives 75/442/EC (concernant les déchets) et 91/689/EC (concernant les déchets dangereux) et d'autres législations relatives.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO UN

Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



14.2 NOM DE TRANSPORT UN APPROPRIE

Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE TRANSPORT DANGEREUX

Non applicable

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non applicable

14.6 PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Non applicable

14.7 TRANSPORT EN VRAC D'APRES L'ANNEXE II DE MARPOL73/78 ET LE CODE IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 REGLEMENTS DE SECURITE, SANTE ET ENVIRONNEMENTALE/LEGISLATION SPECIFIQUE POUR LA SUBSTANCE OU LE MELANGE

Directive 98/24/CE et successives révisions, ainsi que les transpositions nationales, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Directives 99/45/CE, 2001/60/CE et successives révisions, ainsi que les transpositions nationales, concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses

Règlement (CE) n° 1907/2006 et législations nationale et comunitaire reliées, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Directives 89/391/CE, 89/654/CE, 89/655/CE, 89/656/CE, 90/269/CE, 90/270/CE, 90/394/CE, 90/679/CE et successives révisions, ainsi que les transpositions nationales, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleur.

Directive 1991/156/CE et successives révisions et législation nationale en matière de déchets.

Directive 2001/59/CE et successives révisions, ainsi que les transpositions nationales, concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Directive 2001/58/CE et successives révisions, ainsi que les transpositions nationales, concernant les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances et préparations dangereuses

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0



Directive 2004/73/CE (29° adaptation) et successives révisions, ainsi que les transpositions nationales, concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

Directives européennes et législation nationale en matière de protection de l'environnement (air, eau et sol)

15.2 EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

16. AUTRES INFORMATIONS

Les huiles minérales utilisées sont du type sévèrement/hautement raffinées dont la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346 (extraction avec DMSO). Elles ne sont donc pas classées comme cancérrogènes conformément à la Directive 94/69/CE Note L (21° adaptation de la Directive 67/548/CE).

Fiche de données de sécurité rédigée en accord avec les dispositions des Directives 91/155/CE, 99/45/CE, 2001/58/CE, 2001/59/CE e 2004/73/CE (28° et 29° adaptation de la Directive 67/548/CE) et successives révisions, ainsi qu'à l'Annexe II du REACH.

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées sans consulter avant le Service Technique.

En comparaison de la version précédente Toutes les rubriques de cette fiche ont été revues.

Remarque sur l'en-tête 3, phrases R et expressions H :

R	41	Risque de lésions oculaires graves.
R	50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H	304	Peut être mortel si avalé et pénètre dans les voies respiratoires.
H	318	Provoque de sévères dommages aux yeux
H	400	Très toxique pour la vie aquatique
H	412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Liste d'abréviations:

N.A. Non applicable

N.D. Non déterminés

PBT : Persistant, Bioaccumulatif et Toxique

vPvB : Très Persistent et Très Bioaccumulatif

DNEL : Niveaux Sans Effets Dérivés

PNEC : Concentration Sans Effets Prévus

Ce produit doit être stocké, traité et utilisé dans le context industriel approprié et selon les lois en vigueur

L'information sur cette page est basée sur nos connaissances actuelles et décrit les produits seulement concernant les exigences de sécurité. Elle ne peut pas être considérée comme garantie de certaines spécificités.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VIROIL

Date de révision 30/04/2014

Version 1.0

